

Pont de Bregille - Comblement des affouillements des piles et protection - Passation d'un marché public - Autorisation de signer un marché de travaux après mise en concurrence

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : Le pont actuel a été reconstruit entre 1950 et 1952 sur les anciennes fondations de l'ouvrage détruit pendant la guerre.

Lors de sa reconstruction, l'ouvrage a été élargi d'environ 5 m.

Dans le cadre de la surveillance habituelle des ouvrages d'art, son inspection détaillée a fait apparaître des désordres pouvant remettre en cause la stabilité générale de l'ouvrage, notamment des affouillements importants au niveau des piles.

Les travaux nécessaires à sa remise en état ont fait l'objet d'une consultation par appel d'offres ouvert.

Lors de sa séance du 13 février 2009, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir la Société ACCOBAT TP pour un montant de 235 176 € TTC.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur ce projet
- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le marché à intervenir avec la Société ACCOBAT TP.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 mars 2009.